



# École-Collège JEANNE D'ARC

## Gisors

### TARIFS MENSUELS - ANNÉE SCOLAIRE 2026 - 2027

#### A – CONTRIBUTION MENSUELLE DES FAMILLES

<b>MATERNELLE</b>	103,00 €	Cette contribution inclut la cotisation à l'UDOGEC et l'adhésion à une aide Psychopédagogique et une assurance individuelle accident pour chaque élève.
<b>ÉLÉMENTAIRE</b>	106,00 €	
<b>COLLÈGE</b>	119,00 €	

#### B – FRAIS DE DEMI-PENSION MENSUEL (lissé sur l'année scolaire)

<b>MATERNELLE</b>	97,00 €	Ce coût englobe les frais de fourniture et de service des repas, les frais de surveillance et d'animations diverses.
<b>ÉLÉMENTAIRE</b>	101,00 €	
<b>COLLÈGE</b>	103,00 €	

**Cantine occasionnelle** : 9,20 € le repas. Ce montant sera rajouté sur la facture.

#### TOTAL CONTRIBUTION FAMILIALE + DEMI-PENSION, PAR MOIS

<b>MATERNELLE</b>	<b>ÉLÉMENTAIRE</b>	<b>COLLÈGE</b>
<b>200,00 €</b>	<b>207,00 €</b>	<b>222 €</b>

### TARIFS MENSUELS DES SERVICES ANNEXES

<b>Garderie et Étude Surveillance</b> (De 17h00 à 18h30)	57,00 €	<b>Garderie occasionnelle</b> (Par carte vendue à la comptabilité : 10 heures)	77,00 €
---	---------	---	---------

### CONDITION DES RÈGLEMENTS DES CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

● Il existe plusieurs modalités de règlement :

- **EN ESPÈCES** : règlements mensuels auprès du secrétariat de l'établissement ;
- **PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES** : prélèvements d'octobre 2026 à juillet 2027 ;
- **PAR CARTE BANCAIRE** : règlements mensuels à réaliser via notre application numérique ECOLE DIRECTE

**Voici les aides financières mises en place :** (Dans la plus stricte confidentialité)

L'Organisme de Gestion Jeanne d'Arc (OGEC) octroie des aides à la contribution des familles nommées BOURSES OGEC. Les dossiers sont à retirer à l'accueil dès la rentrée et à retourner impérativement avant le 2 octobre 2026.

Par ailleurs, il est appliqué des réductions pour les familles nombreuses sur la contribution familiale et la demi-pension, à savoir :

- 5 % pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement
- 10 % pour 3 enfants scolarisés dans l'établissement
- 15 % pour 4 enfants scolarisés dans l'établissement
- 20 % pour 5 enfants scolarisés dans l'établissement

### POINT IMPORTANT : L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEL) :

Afin d'entretenir un équilibre entre l'éducation de nos élèves et la vie de Jeanne d'Arc, la participation annuelle de **25,00 € par famille**. (cotisation facultative)

Cette somme est reversée à l'APEL pour financer la cotisation départementale de l'APEL 27 et permet également à l'APEL de Jeanne d'Arc d'aider au financement des équipements sportives ou ludiques, et de réduire les coûts des sorties et des voyages des élèves. Une revue « Famille Éducation » constituée de petits conseils vous est envoyée chaque trimestre.